

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire de la FFESSM – AIX LES BAINS 2020

Réf. SG/JMB/SM
AG 20/1

Marseille, le 27 janvier 2020

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les responsables des Structures Commerciales Agréées,

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous les principaux renseignements concernant notre prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

1 – Organisation

Lieu :

Organisée par la FFESSM, avec le concours du Comité Départemental de la Savoie, notre Assemblée Générale aura lieu au :

Centre des Congrès
Rue Jean Monard
73100 AIX LES BAINS

Le samedi 28 mars 2020

de 8 h 30 à 12 h 00 :

- Assemblée Générale des Commissions Nationales

de 8 h 30 à 15 h 00 :

- Accueil et enregistrement des mandats

de 14 h 00 à 16 h 00 :

- Réunions (Cf. programme ci-dessous)

de 16 h 00 à 19 h 00 :

- Assemblée Générale Ordinaire des membres (Associations, Sca)

Le dimanche 29 mars 2020

de 8 h 30 à 13 h 00 :

- Assemblée Générale Ordinaire (suite et fin)

Le secrétariat fédéral ainsi que le Comité Départemental de la Savoie seront à votre disposition, dans le hall du Centre des Congrès, pour vous fournir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin, du samedi matin au dimanche midi.

Vous trouverez tous les renseignements nécessaires pour la logistique sur le site de l'Assemblée Générale, créé par le CODEP de la Savoie : <https://codep73-ffessm.fr>.

Hébergement et repas :

- Hôtels :

Vous trouverez la liste des hôtels sur le site de l'Assemblée Générale : <https://codep73-ffessm.fr>

- Repas :

Les déjeuners seront organisés au Centre des Congrès, leur prix est fixé à : **27,00 €**.

Les réservations des déjeuners et soirée de gala ne se feront que par l'intermédiaire du site internet : <https://codep73-ffessm.fr>

ATTENTION : La vente de tickets repas lors de l'Assemblée Générale sera en fonction du nombre de places encore disponibles.

Soirée de gala :

La soirée de gala se tiendra le samedi 28 mars 2020 :

**AU CENTRE DES CONGRES
Rue Jean Monard
73100 AIX LES BAINS**

Le prix de la soirée est fixé à **45,00 €**.

2 – Le Programme

Vous voudrez bien trouver, ci-dessous, le programme des travaux de notre Assemblée :

Samedi 28 mars 2020 :

- **8h30 à 15h00 : - Enregistrement des mandats et accueil des participants (pas d'enregistrement après 15h00)**

Centre des Congrès – Hall d'Entrée

- 8h30 à 12h00 : - Assemblée Générale des Commissions Nationales – rapports d'activité ; Lieu : Centre des Congrès et Office du Tourisme :

Commissions

Salles

Apnée	Parc 1
Archéologie	Grand Hôtel du Parc
Biologie et Environnement	Lac 21
Hockey Subaquatique	Lac 22
Juridique	Hôtel Urban
Médicale et Prévention	Lac 23
Nage avec Palmes	Parc 2
Nage en Eau Vive	Lac 24
Orientation Subaquatique	Palace 32/2
Pêche sous-marine	Palace 31/2
Photo et vidéo	Parc 4
Plongée Souterraine	Palace 32/1
Plongée Scaphandre et Technique	Auditorium
Tir sur Cible Subaquatique	Palace 31/1
Plongée Sportive en Piscine	Parc 5

- 12h30 à 14h00 : Repas

- 14h00 à 16h00 : Réunions

- Réunion Présidents de Régions et Présidents de CODEP

Thème traité : Agence Nationale du Sport, Projet Sportif Fédéral : nouvelles modalités d'attribution des subventions (ex CNDS).

Réunion animée par le Président national, le DTN, le Secrétaire Général, le Trésorier Général, Messieurs Frédéric DI MEGLIO et Daniel RICCARDI.

- Collège des Instructeurs Nationaux Technique
- Collège des Instructeurs Nationaux Archéologie
- TIV

- 16h00 à 19h00 : Assemblée Générale Ordinaire

- **Quorum**

- Approbation des résolutions (Conformément à l'art. 8.2) 9° 1-a) des statuts, le texte et l'exposé des motifs des projets de résolution inscrits à l'ordre du jour vous seront communiqués quinze jours avant la réunion de l'Assemblée Générale) :

- * Rapport du Président (Résolution d'adoption)
- * Rapport du Secrétaire Général (Résolution d'adoption)
- * Rapports du Trésorier Général (Résolutions d'adoption) et du Commissaire aux comptes
- * Rapports des commissions (Résolutions d'adoption)
- * Autres résolutions.

- 18 h30 : Cérémonie de remise des médailles d'or sur les lieux de l'AG.
- 19h15 : Apéritif – **Centre des Congrès**
- 20h30 : Repas de Gala

Dimanche 29 mars 2020

- 8h30 à 13h00 : Assemblée Générale Ordinaire (suite)
- 13h00 : Clôture de l'AG
- 13h00 à 14h30 : Repas

L'ordre du jour complet sera disponible ultérieurement (en particulier le passage des commissions nationales qui sera tiré au sort).

3 – Représentation

Seuls les clubs et les structures commerciales agréées en règle avec la Fédération pourront prendre part aux scrutins. A cet effet, vous devez avoir réglé le montant du droit d'affiliation 2020 (associations) ou du droit d'agrément 2020 (Sca et Scia). Concernant les modalités de représentation et de délégation, nous vous renvoyons aux documents de l'espace « Dirigeant » consultables en ligne sur le site internet de la Fédération (Statuts et RI de la FFESSM).

Le mandat de votre club ou SCA vous sera adressé ultérieurement.

En vous remerciant de l'attention que vous aurez réservée à cette communication, nous restons à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les responsables des Structures Commerciales Agréées, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Sébastien GRANDJEAN
Secrétaire Général

